Archamps le 12 septembre 2024

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le contrat local de santé : LA CONSTRUCTION D'UNE DYNAMIQUE TERRITORIALE POUR LA SANTE

Le 12 septembre 2024 marque la signature du Contrat Local de Santé (CLS) 2024-2028 du territoire de la Communauté de Communes du Genevois.

Il fait suite à l'élaboration d'un diagnostic local de santé qui a permis de faire, pour la première fois à cette échelle et sur ce sujet, l'état des lieux du territoire : de l'état de santé de ses habitants à celui de son offre de services en matière de soins, d'accompagnement ou de prévention.

L'ambition globale de ce contrat local de santé est d'améliorer la san té et le bien-être de l'ensemble de la population et de proposer des parcours de santé cohérents, fluides, adaptés à chacun dans son cadre de vie. Il propose une approche transversale de la santé en rapprochant les secteurs du soin, de la promotion et de la prévention de la santé.

Un projet participatif

La santé s'entend ici dans un sens large, et non sous l'angle de la seule maladie, puisqu'il s'agit de prendre en compte tous les facteurs ayant une incidence directe ou non sur la santé et la vie des habitants : logement, environnement, éducation, relations sociales, etc. Tous les acteurs des champs social, médico-social et sanitaire ont ainsi été appelés à contribuer. Les actions sont d'ailleurs portées par des partenaires différents, selon leur domaine de compétence.

Les signataires

L'Agence Régionale de Santé, à travers sa délégation départementale, et la Communauté de communes du Genevois sont les primo-signataires de ce contrat local de santé, auxquels viennent s'associer l'Etat, le Département de Haute-Savoie, le Centre Hospitalier Annecy-Genevois et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Haute-Savoie.

Un plan d'action en 5 axes

1 La prévention et promotion de la santé, notamment auprès des publics les plus vulnérables (alimentation équilibrée, activité physique, prévention des cancers etc.)

2 L'amélioration de l'accès aux soins et aux droits (attractivité du territoire pour les soignants, soutien à la création de structures de proximité, démarches d'aller-vers, logements intermédiaires pour les seniors, etc.)

3 La coordination des réseaux partenaires (des partenariats renforcés et des services mieux connus des professionnels et du grand public)

4 L'amélioration de la prise en charge de la santé mentale (information grand public, coordination et interconnaissance des acteurs, actions de parentalité, formations aux premiers secours en santé mentale, accompagnement des jeunes, etc.)

5 Le renforcement des initiatives en santé environnementale (relais des campagnes de prévention, lutte contre l'habitat indigne, actions d'éducation à la santé-environnement, etc.)

Si la santé ne relève pas d'une compétence obligatoire pour les collectivités locales, elle n'en reste pas moins une responsabilité collective et partagée. Ainsi, le développement de dynamiques territoriales de santé associant l'ensemble des acteurs institutionnels, associatifs, libéraux et les populations apparait plus que jamais indispensable pour réduire les inégalités sociales et territoriales de santé.

Monsieur Pierre-Jean CRASTES
Président de la
Communauté de communes du Genevois

Monsieur Reynald LEMAHIEU
Directeur de la
Délégation Départementale
de la Haute-Savoie
Agence Régionale de Santé

ont l'honneur de vous convier à la signature du

Contrat Local de Santé

du territoire de la Communauté de Communes du Genevois

jeudi 12 septembre 2024 à 15 h
Salle des Morennes de la
Communauté de Communes du Genevois

En présence de :

Monsieur Yves Le Breton
Préfet de
la Haute-Savoie
ou son représentant

Monsieur Martial Saddier
Président
du Conseil départemental
de la Haute-Savoie
ou son représentant

Monsieur Vincent DELIVET
Directeur
du CHANGE
ou son représentant

Monsieur Pierre FENEYROL
Directeur de la
Caisse Primaire d'Assurance Maladie
de Haute-Savoie
ou son représentant

réponse souhaitée par retour de mail avant le 30 août 2024

38 rue Georges de Mestral - Archparc - Bâtiment Athéna 2 - Tél. +33(0)4 50 65 92 60 - email : communication@cc-genevois.fr

ARCHAMPS • BEAUMONT • BOSSEY • CHENEX • CHEVRIER • COLLONGES-SOUS-SALÈVE • DINGY-EN-VUACHE • FEIGÈRES • JONZIER-EPAGNY • NEYDENS • PRÉSILLY • SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS • SAVIGNY • VALLEIRY • VERS • VIRY • VULBENS

Les intervenants :

- **Communauté de Communes du Genevois** : M. le Président, Pierre-Jean CRASTES et/ou M^{me} la 9^{e} Vice-Présidente en charge de l'action sociale, gérontologie - Béatrice FOL
- **CHANGE :** Madame MEILLAND REY, Directrice Générale Adjointe et/ou Mme Marie-Christine DEGILA, Directrice déléguée du site de St Julien en Genevois
- **Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Haute-Savoie :** Monsieur Romain HENRY, Directeur Adjoint
- **Conseil départemental :** Un(e) représentant(e) de la Haute-Savoie
- **Agence Régionale de Santé :** M. Reynald LEMAHIEU, Directeur de la Délégation Départementale de la Haute-Savoie
- **Sous-préfecture :** Madame Isabelle ARRIGHI, Sous-Préfète de l'arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois

Contact presse
Service communication
communication@cc-genevois.fr / 04 50 95 92 60